

AR Prefecture

063-216302588-20260320-DEL2026032002-DE
Reçu le 25/03/2026
Publié le 25/03/2026

DEL2026032002

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

PROCURATION :

VOTANTS : 15

L'an Deux Mille Vingt et Six, le Vingt Mars à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : BAARDMAN Bruno, BENE Nathalie, BOUCHERY Marie-José, CHANTEGREL Emilie, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, DOURILLE Alain, GOURBEYRE Séverine, KAUFFELD Rolf, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, PEUDEVIN Mireille, PONCET Fabien, PROVENCHERE Arnaud.

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : BOUCHERY Marie-José, PEUDEVIN Mireille

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

*Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,*

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune telle qu'Olliergues, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11.77%

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Décide**, avec effet au 20 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :
 - **1^{er} adjoint** : 9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - **2^{ème} adjoint** : 8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - **3^{ème} adjoint** : 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - **4^{ème} adjoint** : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

AR Prefecture

DEL2026032002

063-216302588-20260320-DEL2026032002-DE
Reçu le 25/03/2026
Publié le 25/03/2026

- **Décide**, avec effet au 20 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux maximum autorisé
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Vote :

Pour : 14

Abstention : 1 (Séverine GOURBEYRE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE



AR Prefecture

DEL2026032002

063-216302588-20260320-DEL2026032002-DE
Reçu le 25/03/2026
Publié le 25/03/2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

Annexe à la délibération n°2026032002 du 20/03/2026

Arrondissement : **Ambert**

Collectivité : **Commune d'Olliergues**

Population totale : **786**

Indemnités du maire

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel
Arnaud PROVENCHERE	44.3%	1 820.96

Indemnités des adjoints

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel
1 ^{er} adjoint : Bruno BAARDMAN	9%	369.96€
2 ^{ème} adjoint : Séverine GOURBEYRE	8%	328.84€
3 ^{ème} adjoint : Aurelien CHASSAIGNE	7%	287.74€
4 ^{ème} adjoint : Marie-Laure CHARBONNIER	6%	246.63€

AR Prefecture

063-216302588-20260320-DEL2026032002-DE
Reçu le 25/03/2026
Publié le 25/03/2026